

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/9113  
26 mars 1969  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 26 MARS 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE

Comme suite à mes lettres du 16 et du 17 mars (documents S/9083 et S/9085) concernant l'agression active d'Israël contre des agglomérations civiles en Jordanie, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aujourd'hui, 26 mars 1969, des chasseurs à réaction israéliens ont attaqué brutalement des villages et des agglomérations civiles en Jordanie dans la région d'Es Salt.

A 14 h 30, heure locale, des avions à réaction israéliens ont attaqué des maisons de repos et des stations d'hiver à Ein Hazar, à 1 km de la ville d'Es Salt. Ces stations sont très fréquentées par la population civile. Les routes principales qui relient les villages situés autour d'Es Salt à la ville même ont été aussi bombardées et mitraillées. Des bombes lourdes et des roquettes ont été utilisées.

Par suite de ces attaques israéliennes et d'après les informations que j'ai reçues de mon gouvernement jusqu'à présent, 17 civils ont été tués et 25 blessés, dont 3 gravement. Tous les membres d'une famille de la tribu Kulcob, deux écoliers qui rentraient de l'école et un garçonnet de 12 ans sont au nombre des tués.

Bon nombre des tués ou blessés étaient des vieilles femmes et des enfants. Six maisons et un certain nombre de camions ont été détruits. Les attaques ont causé des dommages graves et importants aux routes principales qui relient les villages à la ville d'Es Salt. Une des roquettes israéliennes a creusé un entonnoir de 10 mètres. Certaines n'ont pas explosé.

Dans la lettre que je vous ai adressée le 16 mars (document S/9083), je rappelais au Conseil que "si l'on permet à Israël d'employer impunément le napalm et d'autres armes de destruction, en violation flagrante de la résolution des Nations Unies relative au cessez-le-feu, les Israéliens continueront à commettre encore d'autres violations et actes d'agression". Aujourd'hui, les Israéliens ont effectué une autre attaque grave qui a causé de lourdes pertes en vies humaines et d'importants dommages matériels.

D'ordre de mon gouvernement, je demande que le Conseil de sécurité soit convoqué d'urgence pour examiner ces violations graves et continues d'Israël et pour adopter des mesures plus adéquates et plus efficaces pour empêcher les actes d'agression d'Israël et rétablir la paix et la sécurité internationales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Jordanie,

(Signé) Muhammad H. EL-FARRA

-----